

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Hope

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 327-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2011
« RÈGLEMENT DE ZONAGE »
DE LA MUNICIPALITÉ DE HOPE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Hope a adopté à sa réunion régulière du 5 août 2025 le Règlement numéro 327-2025 modifiant le Règlement de zonage de la municipalité de Hope ;

Que ce Règlement a pour objet et conséquence d'ajouter les sous-classes d'usages 471 « Communication, centre et réseau téléphonique » et 473 « Communication, diffusion radiophonique » dans les « Autres usages permis » des zones à dominances « Rurale » et « Forestière » 5-Ru, 6-F, 9-Ru et 10-F de la municipalité de Hope ;

Que ce Règlement est en vigueur en date du 16 février 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Hope.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)



Nancy Castilloux
DG, greffière-trésorière